



(<https://www.limoges.fr/sites/default/files/styles/1280x768/public/media/limoges/zone-30.jpg?itok=tok3dxzp>)

CADRE DE VIE

LIMOGES SIGNE LA LETTRE OUVERTE DES NATIONS UNIES SUR LA LIMITATION DE 30 KM/H DANS LES VILLES

La Ville de Limoges a mis en place en 2020, une zone de circulation apaisée dans le centre-ville avec l'adoption de la zone 20 où le partage de la voirie entre piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés a rendu l'espace public plus sûr et plus convivial. Dans la continuité de cette mise en place et afin de repenser un partage renouvelé de l'espace public répondant aux nouvelles aspirations et usages de ses concitoyens ; la Ville de Limoges a lancé auprès de ses habitants, début 2021, une large consultation sur un abaissement de la vitesse en ville, et plus précisément sur une généralisation des 30km/h à l'intérieur des boulevards périphériques.

Publié le 7 septembre 2021

Cette consultation a permis de démontrer que la population était sensible aux questions de sécurité routière, d'environnement et de qualité de vie (voir encadré page 2). Au regard de ces résultats encourageants, la Ville a approfondi sa réflexion en tenant compte des avis et remarques d'un grand nombre d'habitants s'étant exprimés, mais aussi en étroite collaboration avec Limoges Métropole (en charge des transports en commun).

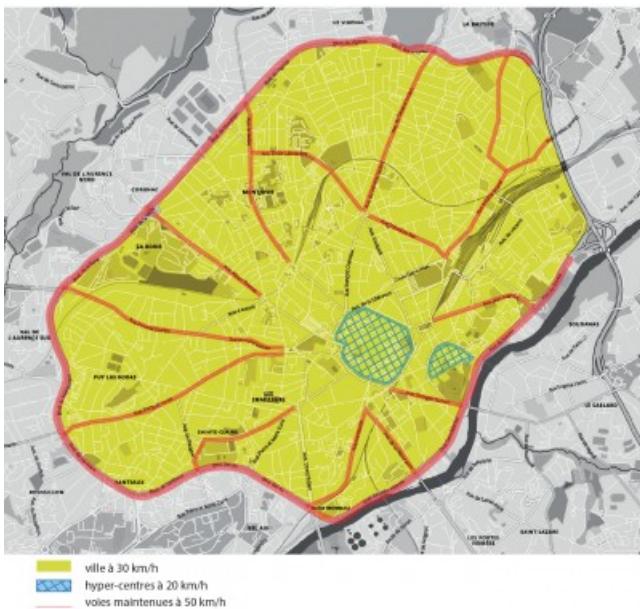
La Ville de Limoges a choisi de devenir une ville où le 30 km/h deviendra la règle et le 50km/h l'exception :



- À l'intérieur d'un « grand centre-ville », délimité par la place Carnot, la gare, la place Jourdan, l'hôtel de Ville, la place des Carmes, le carrefour du 8 mai 1945, l'intégralité des rues passeront à 30 km/h. L'hyper-centre et le quartier de la Cathédrale resteront des zones où la vitesse est limitée à 20 km/h.
- Au-delà de ce « grand centre-ville » et jusqu'aux boulevards périphériques : les voies secondaires passeront à 30 km/h, les voies principales resteront à 50 km/h (avenue Jean-Gagnant, avenue du Général-Leclerc, rue Armand-Dutreix...). Afin de favoriser au maximum l'utilisation des transports en commun qui demeurent un moyen efficace pour moins utiliser la voiture, il a en effet été décidé de maintenir ces axes à 50 km/h. Les boulevards périphériques resteront également à 50 km/h.

La mise en place du 30Km/h se fera progressivement, en fonction de l'installation de la signalisation adéquate. Elle débutera à partir d'octobre 2021 et se prolongera en 2022.

Cette nouvelle étape participe à la démarche globale vers une ville apaisée qui s'appuie sur un partage équitable de l'espace public et la refonte des schémas de mobilité dont celui des transports publics.



Afin d'engager concrètement son action, le maire de Limoges Émile Roger Lombertie a signé lundi 6 septembre 2021 la lettre ouverte des Nations Unies en faveur du 30 km/h en ville. Les Nations Unies ont en effet lancé cette année une nouvelle décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030, dont la mesure phare repose sur l'abaissement de la vitesse en ville. Elles appellent les décideurs politiques à agir pour des rues à faible vitesse dans le monde entier, en limitant les vitesses à 30 km/h, où les plus jeunes marchent, vivent et jouent.





La Ville de Limoges a mené, du 4 janvier au 15 février 2021, une concertation sur l'opportunité de l'extension d'une limitation à 30 km/h dans Limoges, au sein d'un périmètre qui s'étendrait jusqu'à la limite intérieure des boulevards périphériques.

- 1 567 habitants de Limoges ont répondu au questionnaire.
- Près d'un habitant sur deux (47 %) ne se sent pas en sécurité lors de ses déplacements à pied ou à vélo et près de six habitants sur dix (58 %) estiment que les voitures roulent trop vite dans leur rue. Pour ces habitants, la réduction de la vitesse apparaîtrait comme la meilleure réponse au regard des avantages des 30 km/h en termes de sécurité routière.
- 46 % des personnes sont favorables à l'extension des 30 km/h dans Limoges. 39 % des personnes sont opposées et 15 % sont opposées mais estiment que les voitures roulent trop vite dans leur rue.
- Parmi les non-automobilistes, 74 % sont favorables aux 30 km/h. Et parmi les personnes qui ne se sentent pas en sécurité lors des déplacements à pied ou à vélo, 76 % sont favorables.



Pour rappel, à 30 km/h :

- les risques d'accident diminuent de près de 50 % : la vitesse est réduite et le champ de vision plus large, d'où une meilleure anticipation des accidents ;
- la distance pour arrêter un véhicule est réduite de moitié par rapport à 50 km/h ;
- le risque d'accident grave est nettement réduit : la probabilité de décès d'un piéton est 9 fois moins important qu'à 50 km/h.





LIMOGES.fr
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

<https://www.limoges.fr/actualites/limoges-signe-la-lettre-ouverte-des-nations-unies-sur-la-limitation-de-30-kmh-dans-les>